



Actualités OFS

20 Situation économique et sociale
de la population

Neuchâtel, mars 2012

La pauvreté en Suisse

La pauvreté monétaire de la population résidente de la Suisse,
de 2008 à 2010

Renseignements:

Tom Priester, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 32 71 36475

e-mail: Thomas.Priester@bfs.admin.ch

Martina Guggisberg, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 32 71 36238

e-mail: Martina.Guggisberg@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 852-1000

La pauvreté en Suisse

Résumé

L'Office fédéral de la statistique (OFS) présente les nouveaux résultats de la statistique révisée de la pauvreté. Ils reposent sur la nouvelle enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC), dont les données sont aussi utilisées au niveau européen pour réaliser des analyses sur la problématique de la pauvreté. Différentes approches existent pour mesurer la pauvreté. Le concept de pauvreté absolue est central dans la présente publication.

Sur la base des recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'OFS utilise un seuil de pauvreté se situant au niveau du minimum vital social. Ce dernier est établi selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et comprend un montant forfaitaire pour l'entretien, les frais individuels de logement ainsi que 100 francs par personne à partir de 16 ans pour d'autres frais. En 2010, le seuil de pauvreté se situait en moyenne à 2243 francs par mois pour une personne.

En 2010, le revenu disponible du ménage était inférieur au seuil de pauvreté ainsi défini pour 7,8% de la population suisse; autrement dit, quelque 586'000 personnes étaient touchées par la pauvreté. L'écart de pauvreté médian atteignait 21,0%, ce qui signifie que la moitié des personnes touchées par la pauvreté en Suisse devait vivre avec un revenu représentant au maximum 79% de leur seuil de pauvreté respectif.

Tous les groupes de population ne sont pas affectés dans les mêmes proportions par la pauvreté. Les groupes les plus exposés sont les familles monoparentales, les personnes ayant un faible niveau de formation et les personnes de moins de 65 ans vivant seules.

Par rapport à 2008, le taux de pauvreté tend à reculer en Suisse. L'écart de pauvreté médian s'est réduit de plus de 8 points depuis lors. Le revenu disponible de la population pauvre s'est donc rapproché du seuil de pauvreté.

1 Introduction

D'une manière générale, la pauvreté peut être définie comme une insuffisance de ressources (matérielles, culturelles et sociales) telle que les personnes sont exclues du niveau de vie minimal reconnu comme acceptable dans le pays où elles vivent.

Depuis les années 1990, l'OFS a régulièrement publié des informations sur la pauvreté de la population en âge de travailler (20–59 ans) sur la base de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Depuis décembre 2010, on dispose avec l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC) d'une nouvelle source de données qui permet d'élargir les analyses à l'ensemble de la population. La statistique de la pauvreté a été révisée en conséquence.

L'enquête SILC est utilisée au niveau européen entre autres pour déterminer la répartition des revenus et le risque de pauvreté. L'OFS a déjà publié des informations sur le risque de pauvreté et la privation matérielle sur cette base en décembre 2011¹; il dispose aussi désormais de résultats établis selon le concept de pauvreté absolue donnant un nouvel éclairage sur la pauvreté en Suisse. Ces résultats portent dans un premier temps sur l'évolution de la pauvreté en Suisse pour l'ensemble de la population ainsi que pour certains groupes de population. Compte tenu du changement de la base de données et de certaines adaptations conceptuelles, les nouveaux résultats ne sont pas comparables avec les taux de pauvreté établis par l'OFS jusqu'ici.

L'OFS publiera vers le milieu de 2012 d'autres résultats de la statistique révisée de la pauvreté, portant en particulier sur la pauvreté des actifs occupés (y compris des analyses selon des variables liées au marché du travail).

¹ Ces informations sont disponibles à l'adresse: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/22/press.Document.150556.pdf (communiqué de presse) et de manière plus détaillée www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/07.html.

2 Concepts de pauvreté

De nombreuses approches existent pour mesurer la pauvreté statistiquement: elles font la distinction par exemple entre la pauvreté monétaire, la pauvreté en termes de conditions de vie ou la pauvreté subjective. Deux approches sont habituellement utilisées dans le cadre de la pauvreté monétaire: le concept absolu, qui part d'un besoin minimal (appelé ci-après «pauvreté») et le concept relatif, qui est basé sur la répartition des revenus («risque de pauvreté»). L'OFS présente des indicateurs sur la base de ces deux concepts, car ces derniers ne se prêtent pas aux mêmes utilisations. Pour reproduire l'aspect non monétaire de la pauvreté, on calcule en outre un taux de privation matérielle. Pour qu'il soit question de privation matérielle, il faut que la non-possession de biens de consommation durables que la plupart souhaite posséder ou l'absence de conditions d'existence minimales soient imputables à un manque de ressources financières².

Les deux concepts utilisés pour la pauvreté monétaire sont décrits brièvement ci-après. Compte tenu du thème principal traité dans la présente publication, on se penchera de manière plus détaillée sur le concept absolu.

2.1 Risque de pauvreté (concept relatif)

Au niveau international, le calcul des taux de risque de pauvreté se référant à un seuil «relatif» est usuel. Sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes vivant dans un ménage dont les ressources financières (sans le stock de fortune) sont sensiblement inférieures au niveau habituel des revenus dans le pays concerné. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité; en effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas uniquement de sa situation économique propre (respectivement de celle du ménage), mais également de celle des autres personnes dans le pays concerné. Comme cet indicateur peut être calculé partout de la même manière, indépen-

damment de facteurs propres à un pays comme la législation sociale, il est approprié pour les comparaisons internationales.

Selon les normes de l'Union européenne, le seuil de risque de pauvreté est fixé à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent³ de la population d'un pays. En 2010, le seuil de risque de pauvreté en Suisse se montait à 28'540 francs par année (2378 francs par mois) pour une personne. Une personne dont le revenu disponible équivalent est inférieur à ce montant sera considérée comme étant à risque de pauvreté. En 2010, 14,2% de la population suisse était exposée au risque de pauvreté.

Si l'on utilise, comme le fait l'OCDE, un seuil de risque de pauvreté sévère représentant 50% de la médiane du revenu disponible équivalent, la part de la population suisse exposée au risque de pauvreté atteignait 7,6% en 2010. Ainsi, près de la moitié de la population exposée à ce risque se situait entre ces deux seuils de risque de pauvreté, soit 50% et 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

2.2 Pauvreté (concept absolu)

Dans les concepts de pauvreté absolus, celle-ci est définie comme le fait d'être en dessous d'un minimum vital fixé. A l'origine, on se fondait sur un minimum vital physique couvrant uniquement les besoins pour survivre. Dans les Etats providence modernes comme la Suisse, il n'est cependant plus de mise de s'en tenir à un tel minimum vital. Ci-après, la pauvreté dite «absolue» se réfère à un seuil de pauvreté basé sur un minimum vital social devant permettre non seulement de survivre mais aussi de participer à un minimum de vie sociale⁴.

Sont donc considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Un seuil de pauvreté ainsi défini est une grandeur appropriée de politique sociale, car le soutien financier de personnes ou de ménages se traduit directement dans une réduction mesurable de la pauvreté.

² Les catégories suivantes sont considérées pour définir la privation matérielle: Capacité à faire face à une dépense imprévue d'un montant de 2000 francs, capacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, absence d'arriérés de paiements (remboursements hypothécaires ou loyers, factures courantes, mensualités de location-vente ou autres remboursements d'emprunts), capacité de s'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, capacité de chauffer convenablement son domicile, possession d'un lave-linge, possession d'un téléviseur couleur, possession d'un téléphone, possession d'une voiture. Pour des informations et résultats plus détaillés à ce sujet, voir www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/07/03.html.

³ Les définitions des principaux termes statistiques sont réunies dans le glossaire en page 8.

⁴ Un seuil de pauvreté défini de la sorte est absolu dans la mesure où il ne dépend pas directement de répartitions dans la société, même s'il considère ces dernières implicitement par la fixation de minima vitaux. La fixation de tels minima dépend du niveau général de vie et des valeurs d'une société et varie par-delà le temps et l'espace.

T1* Seuils moyens de pauvreté pour différents types de ménage, en 2010

Type de ménage	Seuils de pauvreté ¹			
	En francs par mois	+/- ²	En francs par année	+/- ²
Personne seule	2 243	19	26 914	231
Parent seul avec 2 enfants de moins de 14 ans	3 582	97	42 983	1 158
2 adultes sans enfant	3 039	20	36 474	235
2 adultes avec deux enfants de moins de 14 ans	3 990	41	47 881	496

¹ Valeurs nationales moyennes; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on a recours à des seuils de pauvreté individuels.

² Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire). L'intervalle de confiance est dû à la variation des frais de logement.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

En Suisse, la définition du minimum vital social est dérivée des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui servent de référence pour l'appréciation du droit à bénéficier de l'aide sociale. Les normes de la CSIAS sont reprises par la plupart des cantons et des communes et sont largement acceptées. Elles définissent avec quels moyens on peut mener une existence conforme à la dignité humaine en Suisse, permettant de couvrir les besoins de base vitaux tels que la nourriture, l'habillement et le logement et de prendre part à la vie sociale et active. Le minimum vital social inclut en particulier le forfait pour l'entretien, les frais de logement et les frais médicaux de base.

Un seuil de pauvreté est dérivé de ces composantes pour chaque ménage; il est ensuite comparé avec le revenu disponible du ménage. Une personne dont le revenu disponible du ménage est inférieur au seuil de pauvreté est considérée ci-après comme pauvre⁵.

Le tableau T1* présente à titre illustratif des valeurs moyennes de seuils de pauvreté pour divers types de ménages. Pour calculer les indicateurs de pauvreté, on définit un seuil de pauvreté propre à chaque ménage.

Forfait pour l'entretien

Le forfait pour l'entretien couvre les dépenses pour l'entretien général comme les aliments, les vêtements, les soins corporels mais aussi les frais de transport, les dépenses pour les loisirs et la formation ou les cotisations d'associations, etc.

Pour les années 2007 à 2009⁶ la CSIAS a fixé les montants mensuels suivants pour le forfait pour l'entretien par ménage:

1 personne:	960 francs
2 personnes:	1469 francs
3 personnes:	1786 francs
4 personnes:	2054 francs
5 personnes:	2323 francs
Pour chaque personne supplémentaire:	+269 francs

Frais de logement

Les frais de logement représentent une partie considérable du budget du ménage pour la plupart des personnes. Selon les normes CSIAS, ils sont pris en charge par l'aide sociale pour autant qu'ils se situent dans les prix du marché immobilier local. Pour définir le seuil de pauvreté statistique, on ne tient donc compte des frais de logement effectivement payés (loyer ou intérêts hypothécaires, charges comprises) que jusqu'à un certain plafond⁷. Ce dernier est établi à partir de données de la statistique de l'aide sociale portant sur les contributions aux frais de logement effectivement payées par l'aide sociale. Il est échelonné en fonction de la taille du ménage. Pour tenir compte des écarts structurels des frais de logement dans les diverses régions du pays, on recourt en plus à des valeurs limite différentes selon que le ménage vit dans une région rurale ou dans une région urbaine.

⁵ Le revenu disponible du ménage est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses de transfert obligatoires, qui comprennent généralement les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie de base ainsi que les pensions alimentaires et autres contributions d'entretien payées. Les coûts de santé sont donc déduits directement du revenu du ménage et ne sont plus considérés dans le seuil de pauvreté.

⁶ Comme les indications sur les revenus dans SILC se réfèrent toujours à l'année précédant l'enquête, les montants pour le forfait pour l'entretien doivent eux aussi se référer à cette période. Ils n'ont pas été adaptés au renchérissement et sont donc identiques pour les trois années.

⁷ Cette procédure correspond à la pratique de l'aide sociale, où de tels plafonds sont déterminés administrativement pour le calcul de l'aide sociale dans la plupart des communes et des cantons.

Les frais de logement mensuels moyens limités de cette manière, tirés de SILC 2010, sont présentés ci-après pour certains types de ménage:

Personne seule:	1183 francs
Parent seul, 2 enfants < 14 ans:	1696 francs
2 adultes sans enfant:	1370 francs
2 adultes, 2 enfants < 14 ans:	1736 francs

Autres frais

Pour certaines autres dépenses nécessaires, par exemple les primes de l'assurance responsabilité civile et d'autres assurances, on tient en outre compte dans le seuil de pauvreté d'un montant de 100 francs par mois et par personne de 16 ans et plus vivant dans le ménage.

3 Résultats

Le revenu disponible du ménage était inférieur au seuil de pauvreté pour 7,8% de la population suisse en 2010. Environ une personne sur 13 était donc touchée par la pauvreté en Suisse, ce qui représente quelque 586'000 personnes. Par rapport à 2008 (9,1%), la pauvreté en Suisse tend à diminuer (cf. graphique G1)⁸. Le taux de pauvreté réagit donc avec un certain décalage sur l'évolution positive du marché du travail des années précédentes.

Pour pouvoir déterminer à quel point la population pauvre est touchée par la pauvreté, on calcule l'écart de pauvreté médian en complément au taux de pauvreté. Cet écart mesure la distance médiane entre le revenu

disponible du ménage de la population pauvre et leur seuil de pauvreté. En 2010, il se situait à 21,0%; autrement dit, la moitié des personnes touchées par la pauvreté en Suisse devaient vivre avec un revenu représentant au maximum 79% de leur seuil de pauvreté respectif. L'écart de pauvreté a reculé de plus de 8 points par rapport à 2008 (28,3%). Les revenus de la population pauvre se sont donc rapprochés du seuil de pauvreté.

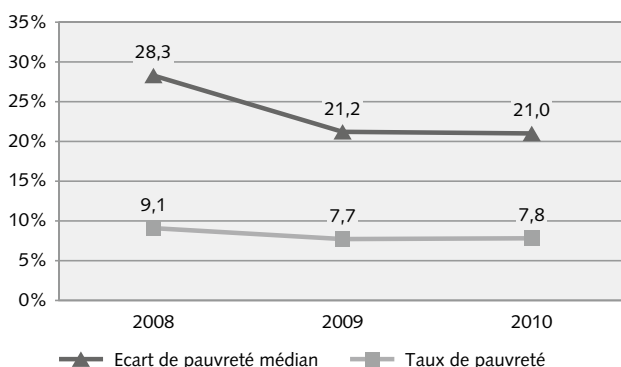
Tous les groupes de population n'ont pas été affectés dans les mêmes proportions par la pauvreté en 2010 (cf. graphique G2). On observe par exemple de nettes différences selon le niveau de formation, le taux de pauvreté diminuant à mesure que le niveau de formation s'élève. Les personnes sans formation postobligatoire (7,0%) sont deux fois plus souvent pauvres que les personnes ayant achevé une formation professionnelle ou obtenu une maturité (degré secondaire II; 14,0%). Leur taux de pauvreté est aussi bien supérieur à celui de l'ensemble de la population, alors que les personnes diplômées du degré tertiaire (université ou haute école spécialisée) présentent un des taux de pauvreté les plus bas (4,7%).

Les personnes de nationalité suisse tendent à être moins touchées par la pauvreté que celles de nationalité étrangère (7,6% contre 8,6%), mais on observe à cet égard aussi des disparités entre les groupes de nationalités. Ainsi, le taux de pauvreté des Européens du Nord et de l'Ouest (6,4%) est plutôt inférieur à la moyenne, alors que les personnes provenant du Sud de l'Europe et des autres pays présentent des taux de pauvreté un peu plus élevés (9,3% et 9,6%). Les différences ne sont ici pas statistiquement significatives.

Les résultats sont plutôt surprenants lorsque l'on considère les différents types de ménage. Si les familles monoparentales ont, comme on s'y attendait, le taux de pauvreté le plus élevé de tous les groupes de population (26,0%), les personnes vivant en couple et ayant un enfant (4,1%) ou deux enfants (4,7%) ne sont pas plus fortement touchées par la pauvreté que les personnes vivant dans des ménages de deux adultes de moins de 65 ans et sans enfant (4,7% également). Même lorsque le ménage compte trois enfants ou plus, le taux de pauvreté (7,2%) ne se situe pas au-dessus de la moyenne. Ce constat est étonnant dans la mesure où les couples avec beaucoup d'enfants sont considérés comme un groupe à risque selon le concept relatif du risque de pauvreté (seuil du risque de pauvreté se situant à 60% de la médiane, cf. chapitre 2.1), car ils sont bien davantage exposés que l'ensemble de la population (21,4% contre

Evolution du taux de pauvreté et de l'écart de pauvreté, 2008–2010

G 1



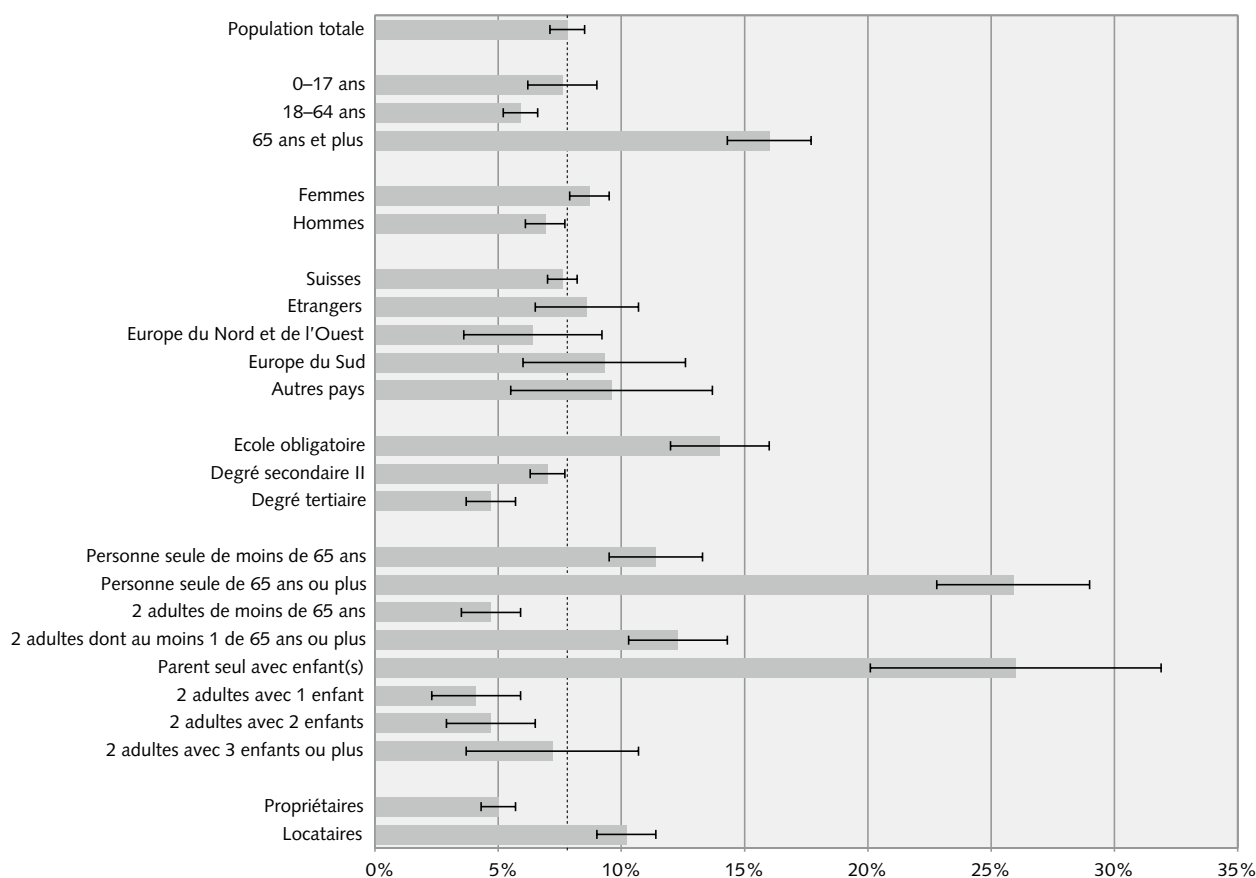
Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

© OFS

⁸ La signification statistique de l'évolution temporelle n'a pas pu être établie de manière définitive.

Taux de pauvreté de certains groupes de population, 2010

G 2



Le symbole —|— représente les limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).
Le statut d'occupation du logement se réfère au domicile principal.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

14,2%; cf. tableau T2*). Une partie considérable des revenus de ce groupe de population se situe donc entre le seuil de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté sévère (50% de la médiane), qui est plus proche du taux de pauvreté absolue, est aussi un peu plus élevé pour ce groupe (11,3%), mais il

reste à un niveau qui n'est pas significativement différent de ce taux pour l'ensemble de la population.⁹ Si les revenus de ce groupe de population venaient cependant à baisser ne serait-ce que faiblement, ce tableau pourrait rapidement changer.

Les personnes vivant seules (17,0%), même si elles ont moins de 65 ans (11,4%), sont elles aussi particulièrement touchées par la pauvreté. Pour les personnes en âge de travailler, la présence d'une deuxième personne adulte

T2* Taux de risque de pauvreté de différents types de ménage, 2010, en %

Type de ménage	Taux de risque de pauvreté			
	à 60% de la médiane	+/- ¹	à 50% de la médiane	+/- ¹
Population totale	14,2	1,0	7,6	0,8
Personne seule de moins de 65 ans	13,4	2,3	8,0	1,7
2 adultes avec 3 enfants ou plus	21,4	5,3	11,3	4,2

¹ Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

⁹ Cela tient au fait que le seuil de pauvreté pour les ménages de grande taille n'augmente pas aussi fortement que le seuil de risque de pauvreté. Les frais de logement moyens des ménages composés d'un couple avec trois enfants ou plus se montent à environ 1820 francs par mois, soit un montant qui n'est que faiblement supérieur à celui des frais de logement moyens des couples avec deux enfants (environ 1730 francs). Le seuil de pauvreté moyen de ce groupe est en conséquence inférieur aux deux seuils de risque de pauvreté. En revanche, pour les ménages d'une personne, il se situe entre les seuils de risque de pauvreté, raison pour laquelle le taux de risque de pauvreté sévère des personnes vivant seules est plus faible que leur taux de pauvreté absolue.

dans le ménage peut abaisser le taux de pauvreté. Ce résultat s'écarte aussi du concept relatif du risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté des personnes de moins de 65 ans vivant seules n'est pas considérablement plus élevé (13,4%) que leur taux de pauvreté (11,4%). La majeure partie des revenus des personnes de ce groupe exposées au risque de pauvreté se situe en conséquence au-dessous du seuil de pauvreté absolue.

Le taux de pauvreté diffère aussi selon le sexe: les femmes présentent un taux de pauvreté plus élevé que celui des hommes (8,7% contre 6,9%). Autre différence: les locataires sont deux fois plus souvent pauvres (10,2%) que les personnes propriétaires de leur logement (5,0%).

L'OFS a pu calculer pour la première fois en Suisse des taux de pauvreté pour les personnes de moins de 20 ans et pour celles de plus de 59 ans. Le taux de pauvreté des enfants et des jeunes de moins de 18 ans atteint 7,6%, soit pratiquement le même niveau que celui de la population totale. En revanche, les taux de pauvreté sont nettement plus importants chez les personnes de 65 ans et plus (16,0%), en particulier si elles vivent seules (25,9%) mais aussi lorsqu'elles vivent dans des ménages de deux personnes (12,3%).

En interprétant ces données, il faut toutefois garder à l'esprit que l'on n'a pas pu considérer les éventuels stocks de fortune dans les calculs. Comme la fortune du ménage augmente avec l'âge, on peut en conséquence supposer que les ressources financières tendent à être sous-estimées précisément chez les personnes à l'âge de la retraite¹⁰. Celles-ci puisent aussi particulièrement souvent dans leur fortune pour couvrir leurs dépenses courantes (18,3% contre 7,4% pour l'ensemble de la population; information non illustrée).

On observe des différences entre les groupes de population également en ce qui concerne les écarts de pauvreté. Comme le nombre de cas est dans l'ensemble assez petit pour ces analyses (on ne considère ici plus que la population pauvre), les indicateurs présentent une marge d'erreur statistique plus grande et peuvent donc varier assez fortement d'une année à l'autre. On n'observe en conséquence qu'un faible nombre de différences statistiquement significatives, qui sont commentées dans le paragraphe suivant.

On peut mentionner ici l'écart de pauvreté particulièrement faible des personnes de 65 ans et plus, qui atteint 17,2%, soit une valeur nettement en dessous de l'écart

T3* Ecarts de pauvreté médians selon les classes d'âge, 2010

Classe d'âge	Ecart de pauvreté médians	
	en % du seuil de pauvreté	+/- ¹
0–17 ans	21,7	9,1 / 6,5
18–64 ans	24,6	3,5 / 3,7
65 ans et plus	17,2	2,3 / 2,8

¹ Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire). Exemple de lecture: chez les personnes de moins de 18 ans, la limite supérieure de l'intervalle est de 30,8%, la limite inférieure de 15,2%.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

de pauvreté des personnes de 18 à 64 ans (24,6%; cf. tableau T3*). Bien que les rentiers soient particulièrement souvent touchés par la pauvreté monétaire, le revenu médian de ce groupe de population est plus proche du seuil de pauvreté que celui des autres classes d'âges. Ce constat s'applique, aussi bien aux rentiers qui vivent seuls qu'à ceux qui vivent avec une autre personne adulte: dans les deux cas, l'écart de pauvreté des personnes à l'âge de la retraite est inférieur à celui des personnes de moins de 65 ans (personnes vivant seules: 17,6% contre 25,9%; personnes vivant avec une autre personne adulte: 17,2% contre 29,0%).

Pour pouvoir développer des mesures de lutte contre la pauvreté de manière ciblée, il importe de connaître non seulement le taux de pauvreté et l'écart de pauvreté, mais aussi la part de certains groupes de personnes dans l'ensemble de la population pauvre. On voit par exemple que si les personnes vivant dans des familles monoparentales affichent un taux de pauvreté très élevé, elles ne représentent que 11% de la population pauvre (c.f. tableau T1 dans l'annexe). En fait, la plupart des personnes pauvres vivent dans des ménages sans enfant (62%), la part de celles vivant seules (29%) étant à cet égard la même que celles faisant partie d'un ménage de deux personnes. Les personnes pauvres sont en outre le plus souvent titulaires d'un diplôme professionnel (52%). Les personnes ayant un faible niveau de formation représentent elles aussi une part non négligeable (35%) de la population pauvre. Près de la moitié (49%) des personnes touchées par la pauvreté ont entre 18 et 64 ans; les personnes de 65 ans et plus ne forment que la deuxième classe d'âges par ordre d'importance (32%) dans la population pauvre même si leur taux de pauvreté est élevé. Enfin, les personnes touchées par la pauvreté ont le plus souvent la nationalité suisse (76%) et sont majoritairement de sexe féminin (56%).

¹⁰ Cf. à ce sujet par ex. Leu Robert, Burri Stefan, Priester Tom (1997), *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*, Bern/Stuttgart/Wien: Haupt Verlag.

L'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent plus de 25 pays. Elle a pour objectif d'étudier la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen.

En Suisse, l'enquête SILC se base sur un échantillon d'environ 7000 ménages, soit plus de 17'000 personnes, sélectionnés aléatoirement dans le registre OFS des raccordements téléphoniques privés. La population de référence est constituée de la population résidente permanente dans les ménages privés. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées durant quatre années consécutives. Ceci permet de décrire les étapes importantes des trajectoires individuelles et d'étudier l'évolution des conditions de vie.

Glossaire**Taux de pauvreté / taux de risque de pauvreté**

Le taux de pauvreté correspond à la part en % des personnes pauvres dans la population totale. Une personne est considérée comme pauvre si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible se situe au-dessous du seuil de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté est établi de manière analogue en comparant le revenu disponible équivalent avec le seuil de risque de pauvreté.

Ecart de pauvreté

L'écart de pauvreté médian mesure la distance médiane entre le revenu disponible du ménage de la population pauvre et le seuil de pauvreté et il montre de la sorte à quel point la population pauvre est touchée par la pauvreté. Plus les revenus des pauvres sont éloignés du seuil de pauvreté, plus l'écart de pauvreté est grand.

Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées en deux moitiés de taille égale. La moitié des valeurs sont au-dessus de la médiane et l'autre moitié au-dessous.

Revenu disponible du ménage

Le revenu brut d'un ménage est constitué de la somme des revenus de l'ensemble des membres du ménage. Il comprend les revenus du travail salarié, les revenus du travail indépendant, les rentes et transferts sociaux, les revenus de la propriété, les pensions alimentaires et autres transferts réguliers entre ménages, etc.¹¹. Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2010 font référence à l'année 2009.

Le revenu disponible du ménage est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses de transfert obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les pensions alimentaires payées.

Revenu disponible équivalent

Le revenu disponible équivalent est calculé à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte du nombre de personnes qui le composent. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne âgée de 14 ans ou plus, et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (échelle OCDE modifiée). Le revenu disponible équivalent est égal au revenu disponible divisé par la somme des poids de chacun des membres du ménage. Le revenu disponible équivalent ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage.

Intervalle de confiance, significativité statistique

Toute estimation obtenue sur la base d'un échantillon est sujette à une incertitude due au fait que seule une partie de la population (échantillon) est utilisée pour estimer une caractéristique de la population dans son entier. Il est possible de quantifier cette marge d'erreur en calculant un intervalle de confiance qui est d'autant plus étroit que la précision des résultats est grande. La notion d'intervalle de confiance exprime le fait qu'il recouvre presque certainement (à 95%) la vraie valeur. Plus

¹¹ Afin de tenir compte de l'avantage financier que représente le fait d'être propriétaire de son logement ou de bénéficier d'un loyer inférieur au prix du marché, on ajoute au revenu brut des ménages concernés un «loyer fictif» correspondant à la valeur d'usage de ce patrimoine, après déduction des frais de logement effectivement payés. Dans le concept de pauvreté absolue, le revenu du ménage est utilisé sans loyer fictif, car les frais de logement sont déjà considérés dans le seuil de pauvreté.

précisément, cela signifie que si l'enquête était répétée un grand nombre de fois indépendamment et dans les mêmes conditions, 95% en moyenne des intervalles obtenus contiendraient effectivement la vraie valeur de la caractéristique. Exemple: dans l'échantillon, le taux de pauvreté se monte à 7,8% ($\pm 0,7$); cela signifie que l'intervalle de 7,1% à 8,5% a 95% de chances de contenir la vraie valeur du taux de pauvreté pour l'ensemble de la population.

Les intervalles de confiance permettent de déterminer si les différences sont statistiquement significatives. Exemple: l'écart de pauvreté médian des personnes entre 18 et 64 ans se situait en 2010 à 24,6% (+3,5/-3,7), celui des personnes de 65 ans et plus à 17,2% (+2,3/-2,8)¹². Les intervalles de confiance pour ces deux groupes vont respectivement de 20,9% à 28,1% et de 14,4% à 19,5% et ne se chevauchent pas. On peut donc affirmer que la différence observée est statistiquement significative.

¹² Les valeurs médianes présentent généralement des intervalles de confiance asymétriques.

Tableaux en annexe

T 1 Taux et écarts de pauvreté, selon différentes caractéristiques sociodémographiques, en 2010¹

	Taux de pauvreté			Ecart de pauvreté médian			Part de la population	
	en 1000	en %	+/- ²	en %	+ ²	- ²	ensemble en %	pauvres en %
Population totale	586	7,8	0,7	21,0	3,0	2,4	100	100
Classe d'âge								
0-17 ans	108	7,6	1,4	21,7	9,1	6,5	19	18
18-64 ans	289	5,9	0,7	24,6	3,5	3,7	65	49
18-24 ans	34	5,3	1,6	()	()	()	9	6
25-49 ans	152	5,5	0,8	24,0	4,6	4,0	37	26
50-64 ans	103	7,1	1,1	24,7	4,9	5,2	19	18
65 ans et plus	189	16,0	1,7	17,2	2,3	2,8	16	32
Sexe et nationalité								
Femmes	328	8,7	0,8	20,5	2,6	2,3	50	56
Suissesses	258	8,6	0,8	19,8	2,7	2,2	40	44
Etrangères	71	9,1	2,3	22,0	10,4	4,8	10	12
Hommes	258	6,9	0,8	22,2	3,8	3,6	50	44
Suisses	186	6,6	0,7	21,0	3,6	2,5	38	32
Etrangers	72	8,1	2,3	26,2	14,6	12,2	12	12
Nationalité³								
Suisses	443	7,6	0,6	20,4	2,8	1,9	78	76
Etrangers	143	8,6	2,1	22,5	13,5	6,1	22	24
Europe du Nord et de l'Ouest	31	6,4	2,8	()	()	()	7	5
Europe du Sud	48	9,3	3,3	()	()	()	7	8
Autres pays	63	9,6	4,1	()	()	()	9	11
Niveau de formation (pers. de 18 ans ou plus)								
Ecole obligatoire	165	14,0	2,0	20,6	4,6	4,1	20	35
Degré secondaire II	249	7,0	0,7	21,7	2,4	3,0	58	52
Degré tertiaire	62	4,7	1,0	20,8	10,1	3,9	22	13
Type de ménage^{4 5}								
Ménages sans enfant	361	9,2	0,8	20,7	3,3	2,1	53	62
Personne seule	168	17,0	1,7	20,4	3,1	2,8	13	29
de moins de 65 ans	69	11,4	1,9	25,9	2,2	5,2	8	12
de 65 ans ou plus	99	25,9	3,1	17,6	2,8	3,3	5	17
2 adultes	172	7,6	1,1	20,4	4,4	2,4	30	29
de moins de 65 ans	66	4,7	1,2	29,0	6,0	4,7	19	11
dont au moins 1 de 65 ans ou plus	106	12,3	2,0	17,2	2,9	4,2	12	18
Autres	21	3,0	2,0	()	()	()	9	4
Ménages avec enfant(s) ⁶	225	6,4	1,2	21,7	7,9	6,5	47	38
Parent seul avec enfant(s)	62	26,0	5,9	18,6	11,0	6,0	3	11
2 adultes avec 1 enfant	33	4,1	1,8	()	()	()	11	6
2 adultes avec 2 enfants	60	4,7	1,8	23,3	13,3	11,1	17	10
2 adultes avec 3 enfants ou plus	41	7,2	3,5	()	()	()	8	7
Autres	29	4,4	3,0	()	()	()	9	5
Statut d'occupation du logement								
Propriétaires	172	5,0	0,7	22,2	3,3	4,1	46	29
Locataires	412	10,2	1,2	20,5	3,5	2,5	54	71

¹ Ces résultats se basent sur une distribution de personnes.

² Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire). Exemple de lecture: pour la population totale, l'intervalle de confiance symétrique du taux de pauvreté va de 7,1% à 8,5% et l'intervalle de confiance asymétrique de l'écart de pauvreté de 18,6% à 24,0%.

³ Europe du Nord et de l'Ouest: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède; Europe du Sud: Andorre, Cité du Vatican, Espagne, Grèce, Italie, Portugal et Saint-Marin.

⁴ Le groupe «autres types de ménage» n'est pas représenté dans ce tableau, ces ménages étant trop peu nombreux dans l'échantillon.

⁵ Toutes les personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques.

⁶ Sont considérés comme des enfants toutes les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère.

() Les résultats reposant sur moins de 100 observations ne sont pas présentés.

En raison de l'arrondissement des chiffres, il se peut que les valeurs additionnées des sous-groupes diffèrent légèrement des valeurs totales présentées.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2010, version 30.11.2011, sans prise en compte du loyer fictif.

T 2 Taux et écarts de pauvreté, selon différentes caractéristiques sociodémographiques, en 2009¹

	Taux de pauvreté			Ecart de pauvreté médian			Part de la population	
	en 1000	en %	+/- ²	en %	+ ²	- ²	ensemble en %	pauvres en %
Population totale	571	7,7	0,7	21,2	2,1	2,4	100	100
Classe d'âge								
0–17 ans	100	7,1	1,4	19,9	8,5	3,6	19	18
18–64 ans	263	5,4	0,6	22,9	4,9	3,8	65	46
18–24 ans	31	4,7	1,4	()	()	()	9	5
25–49 ans	142	5,1	0,8	23,0	5,9	4,7	37	25
50–64 ans	90	6,3	1,0	22,6	5,7	4,8	19	16
65 ans et plus	208	17,8	1,9	20,3	2,3	2,5	16	36
Sexe et nationalité								
Femmes	328	8,7	0,8	21,0	2,3	2,4	51	57
Suissesses	250	8,3	0,8	21,8	1,9	2,9	40	44
Etrangères	79	10,2	2,4	19,8	8,3	7,2	10	14
Hommes	243	6,6	0,7	21,8	3,5	3,4	49	43
Suisses	175	6,2	0,8	22,4	3,2	4,0	38	31
Etrangers	68	7,7	1,9	21,2	7,7	9,0	12	12
Nationalité³								
Suisses	425	7,3	0,7	22,1	1,8	2,9	78	74
Etrangers	146	8,9	2,0	19,9	8,6	6,7	22	26
Europe du Nord et de l'Ouest	24	5,8	2,4	()	()	()	6	4
Europe du Sud	41	7,7	2,8	()	()	()	7	7
Autres pays	80	11,8	3,9	17,1	11,4	9,1	9	14
Niveau de formation (pers. de 18 ans ou plus)								
Ecole obligatoire	172	13,9	1,9	20,6	2,3	2,7	21	37
Degré secondaire II	232	6,6	0,7	22,4	2,7	3,8	59	49
Degré tertiaire	65	5,2	1,0	23,8	7,2	5,9	21	14
Type de ménage^{4,5}								
Ménages sans enfant	358	9,2	0,8	21,8	1,6	2,7	52	63
Personne seule	176	17,3	1,7	22,6	3,5	2,7	14	31
de moins de 65 ans	71	11,4	1,8	28,8	5,6	4,8	8	12
de 65 ans ou plus	105	26,7	3,3	19,0	3,0	2,0	5	18
2 adultes	171	7,6	1,1	20,3	3,2	2,9	30	30
de moins de 65 ans	58	4,1	1,1	19,0	9,5	4,8	19	10
dont au moins 1 de 65 ans ou plus	113	13,9	2,3	20,6	3,0	3,2	11	20
Autres	12	1,8	1,4	()	()	()	9	2
Ménages avec enfant(s) ⁶	213	6,0	1,2	20,3	8,2	3,9	47	37
Parent seul avec enfant(s)	57	23,6	5,5	27,9	9,4	8,0	3	10
2 adultes avec 1 enfant	25	3,2	1,6	()	()	()	11	4
2 adultes avec 2 enfants	53	4,2	1,8	21,2	15,5	15,5	17	9
2 adultes avec 3 enfants ou plus	49	7,9	3,3	18,3	12,0	12,7	8	9
Autres	29	4,7	3,0	()	()	()	8	5
Statut d'occupation du logement								
Propriétaires	185	5,4	0,8	22,6	2,3	4,6	46	32
Locataires	386	9,6	1,1	21,0	4,1	2,7	54	68

¹ Ces résultats se basent sur une distribution de personnes.

² Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire). Exemple de lecture: pour la population totale, l'intervalle de confiance symétrique du taux de pauvreté va de 7,0% à 8,4% et l'intervalle de confiance asymétrique de l'écart de pauvreté de 18,8% à 23,3%.

³ Europe du Nord et de l'Ouest: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède; Europe du Sud: Andorre, Cité du Vatican, Espagne, Grèce, Italie, Portugal et Saint-Marin.

⁴ Le groupe «autres types de ménage» n'est pas représenté dans ce tableau, ces ménages étant trop peu nombreux dans l'échantillon.

⁵ Toutes les personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques.

⁶ Sont considérés comme des enfants toutes les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère.

() Les résultats reposant sur moins de 100 observations ne sont pas présentés.

En raison de l'arrondissement des chiffres, il se peut que les valeurs additionnées des sous-groupes diffèrent légèrement des valeurs totales présentées.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2009, version 07.09.2011, sans prise en compte du loyer fictif.

T 3 Taux et écarts de pauvreté, selon différentes caractéristiques sociodémographiques, en 2008¹

	Taux de pauvreté			Ecart de pauvreté médian			Part de la population	
	en 1000	en %	+/- ²	en %	+ ²	- ²	ensemble en %	pauvres en %
Population totale	670	9,1	0,8	28,3	3,9	2,4	100	100
Classe d'âge								
0-17 ans	127	8,8	1,6	32,7	6,6	6,7	20	19
18-64 ans	338	7,0	0,8	32,7	5,1	4,5	65	50
18-24 ans	44	7,1	1,8	()	()	()	8	7
25-49 ans	176	6,4	0,9	31,8	5,6	5,4	37	26
50-64 ans	118	8,3	1,2	38,3	2,7	8,8	19	18
65 ans et plus	205	18,0	1,9	20,2	3,1	2,8	15	31
Sexe et nationalité								
Femmes	389	10,4	0,9	27,6	3,7	3,0	51	58
Suissesses	288	9,6	0,8	26,7	3,3	3,5	41	43
Etrangères	101	13,5	2,9	28,6	10,6	5,6	10	15
Hommes	281	7,7	0,8	30,8	3,8	4,2	49	42
Suisses	181	6,5	0,7	30,3	2,6	5,1	38	27
Etrangers	100	11,9	2,4	33,1	5,3	7,5	11	15
Nationalité³								
Suisses	469	8,1	0,7	27,8	3,7	3,4	78	70
Etrangers	201	12,7	2,4	33,1	5,3	7,9	22	30
Europe du Nord et de l'Ouest	40	9,8	3,2	()	()	()	5	6
Europe du Sud	47	10,1	3,6	()	()	()	6	7
Autres pays	114	16,0	4,3	33,1	7,4	8,6	10	17
Niveau de formation (pers. de 18 ans ou plus)								
Ecole obligatoire	185	15,2	1,9	25,1	3,6	5,2	21	34
Degré secondaire II	272	7,8	0,8	27,9	4,3	3,7	59	51
Degré tertiaire	81	6,7	1,2	35,9	8,0	9,8	20	15
Type de ménage^{4,5}								
Ménages sans enfant	397	10,5	0,9	25,5	3,2	3,0	51	59
Personne seule	179	18,4	1,8	26,1	3,6	4,0	13	27
de moins de 65 ans	77	12,7	2,0	29,9	8,7	5,8	8	12
de 65 ans ou plus	102	28,1	3,5	22,8	5,0	4,9	5	15
2 adultes	199	9,0	1,2	26,4	5,4	5,0	30	30
de moins de 65 ans	81	5,8	1,4	38,3	6,7	10,9	19	12
dont au moins 1 de 65 ans ou plus	118	14,3	2,3	19,3	4,7	3,3	11	18
Autres	19	3,1	1,8	()	()	()	8	3
Ménages avec enfant(s) ⁶	267	7,6	1,3	33,1	7,7	5,8	48	40
Parent seul avec enfant(s)	58	23,1	5,4	33,0	18,6	10,5	3	9
2 adultes avec 1 enfant	36	4,7	2,0	()	()	()	10	5
2 adultes avec 2 enfants	84	6,6	2,2	32,7	8,1	17,2	17	13
2 adultes avec 3 enfants ou plus	65	10,2	3,8	38,1	17,6	17,8	9	10
Autres	24	4,1	2,4	()	()	()	8	4
Statut d'occupation du logement								
Propriétaires	217	6,4	0,9	32,9	7,3	5,6	46	32
Locataires	453	11,4	1,2	27,8	3,9	3,7	54	68

¹ Ces résultats se basent sur une distribution de personnes.

² Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire). Exemple de lecture: pour la population totale, l'intervalle de confiance symétrique du taux de pauvreté va de 8,3% à 9,9% et l'intervalle de confiance asymétrique de l'écart de pauvreté de 25,9% à 32,2%.

³ Europe du Nord et de l'Ouest: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède; Europe du Sud: Andorre, Cité du Vatican, Espagne, Grèce, Italie, Portugal et Saint-Marin.

⁴ Le groupe «autres types de ménage» n'est pas représenté dans ce tableau, ces ménages étant trop peu nombreux dans l'échantillon.

⁵ Toutes les personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques.

⁶ Sont considérés comme des enfants toutes les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère.

() Les résultats reposant sur moins de 100 observations ne sont pas présentés.

En raison de l'arrondissement des chiffres, il se peut que les valeurs additionnées des sous-groupes diffèrent légèrement des valeurs totales présentées.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2008, version 07.09.2011, sans prise en compte du loyer fictif.